

DEMANDE DE DEVIS Agence MCA-Morocco

Rabat, le 15 juin 2021

Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche des équipements technicopédagogiques destinés aux instituts de formation professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka en 3 lots :

> Lot 15 : Equipements de levage et logistique Lot 16 : Rayonnage Lot 17 : Equipements de Fret Aérien

Projets

Institut Pluridisciplinaire des Métiers de la Logistique et de l'Industrie (IPMLI Fahs Anjra), CFP 04;

Institut Spécialisé dans les Métiers de l'Aéronautique et de la Logistique Aéroportuaire (ISMALA-Nouaceur), CFP 48;

Institut Spécialisé du Bâtiment de Casablanca (ISB Casablanca), CFP 28.

No: DD/SH/MCA-M/ EW-39-E-Lots 15, 16 et 17/Compact

Monsieur/Madame,

Le Gouvernement du Royaume du Maroc et Millennium Challenge Corporation ont signé un deuxième programme de coopération (Compact II) le 30 Novembre 2015, d'un budget de 450 millions de dollars US (« Financement MCC »), auquel s'ajoute une contribution du Gouvernement du Maroc de 15% au minimum, destiné à contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au Maroc.

L'Agence MCA-Morocco est l'entité chargée par le Gouvernement marocain de coordonner et d'exécuter le Programme du Compact. Désignée comme Entité Responsable, cette Agence établit et signe les contrats et a la responsabilité de garantir la mise en œuvre adéquate du Programme.

L'Agence MCA-Morocco, vous invite à soumettre une proposition de prix pour les besoins de l'Agence pour la fourniture, installation et mise en service à l'état neuf **des équipements technico-pédagogiques,** conformes aux spécifications de la présente Demande de devis.

1-Description de la prestation :

La présente prestation a pour objet l'Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche des équipements technico-pédagogiques destinés aux instituts de formation professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka en 3 lots :

Lot 15 : Equipements de levage et logistique financés par MCC. Ce Lot est estimé à 131 709,50 USD/1 178 800,00 MAD.

- Lot 16: Rayonnage financés par MCC. Ce Lot est estimé à 19 436,87 USD/173 960,00 MAD.
- Lot 17 : Equipements de Fret Aérien financés par MCC. Ce Lot est estimé à 21 899,44
 USD/196 000,00 MAD.

Les descriptifs des équipements à fournir pour chaque lot sont indiqués au niveau de l'Annexe B de cette présente demande de devis.

2-Documents à fournir dans l'offre :

Vous êtes invités à soumettre **un devis signé et cacheté** pour la fourniture des articles /produits listés dans le bordereau à l'annexe A à cette demande de devis.

Le devis concernant un lot donné doit comprendre tous les items constitutifs dudit lot. Un candidat peut soumissionner pour **un ou plusieurs lots**.

Votre devis devra être détaillé pour permettre à l'Agence MCA-Morocco de vérifier la conformité avec les besoins exprimés et devra être accompagné par des fiches techniques détaillées de chaque produit/Brochures/Photos/Descriptions permettant l'évaluation de votre offre.

Un dossier technique comprenant :

- 1. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
- 2. Les attestations délivrées (<u>au moins deux</u>) par les acheteurs publics ou privés ou par les hommes de l'art, sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

Le montant minimal de chaque attestation doit être de :

- Lot 15: 100 000,00 USD ou son équivalent 895 000 MAD
- Lot 16: 15 000,00 USD ou son équivalent 134 000 MAD
- Lot 17: 15 000,00 USD ou son équivalent 134 000 MAD
- 3. Une copie scannée de la Garantie d'Offre établie conformément au modèle qui figure à l'annexe 3
 - Lot 15: 1 500 USD ou son équivalent 14 000 MAD
 - Lot 16: 250 USD ou son équivalent 2 000 MAD
 - Lot 17: 300 USD ou son équivalent 2 300 MAD
- 4. La Capacité financière : Le Soumissionnaire doit prouver son accès à des ressources financières ou leur disponibilité, comme des avoirs liquides, des lignes de crédit et d'autres moyens financiers d'une valeur minimum de :
 - Lot 15: 22 000 USD ou son équivalent 200 000 MAD.
 - Lot 16:6 500 USD ou son équivalent 58 000 MAD.

Lot 17: 7 000 USD ou son équivalent 62 000 MAD.

PRESENTATION DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE

Pour tous les articles, chaque concurrent est tenu de présenter une documentation technique, mentionnant clairement le nom de la marque, la référence du modèle et les caractéristiques techniques du matériel proposé accompagné d'une photo ainsi qu'un prospectus commercial du produit proposé. Elle peut contenir également tous les éléments d'information que le fournisseur entend porter à la connaissance de la commission d'évaluation des offres, relativement à l'article considéré.

La documentation technique doit être présentée en langue française, dans un dossier numérique (document scanné) séparé portant en gros caractères, outre les noms, adresse du fournisseur, l'objet et le numéro de l'appel d'offres et la mention « **DOCUMENTATION TECHNIQUE** ». Le dossier numérique de la documentation technique doit être présenté par lot (dossier par lot) portant le numéro et le nom du lot et à l'intérieur de chaque lot la documentation technique des articles doit être présentée d'une manière séquentielle en indiquant clairement le numéro et la désignation de l'article concerné.

Pour les équipements qui requièrent pour leur installation des travaux de branchement spécifiques, la documentation technique doit inclure :

- Une note sur papier entête du soumissionnaire listant tous les besoins et les attentes pour le raccordement aux utilités de chaque équipement de la présente demande de devis (Electricité, gaz, eau froide, eau chaude, évacuation des eaux des condensats, eaux vannes,...), avec le détail et les caractéristiques attendues (Réservation, Diamètre, Débit, pression, section, type de raccordement,...) et que seront mis à disposition par l'entreprise chargée des travaux.
- Un plan de masse et d'implantation de chaque équipement faisant apparaître l'encombrement et les dimensions de ce dernier avec la localisation des points de raccordement aux différentes utilités.

Chaque concurrent est tenu de compléter la documentation technique associée, sous peine de non admission de sa soumission, par les attestations des fabricants ou de leurs représentants locaux, qui confirment que le prestataire est autorisé à soumissionner avec les produits et la marque proposée et que ces produits et/ou marques sont toujours commercialisés et qu'ils ne sont pas obsolète ou en fin de vie et qui confirme aussi que le prestataire est habilité à assurer l'installation et le service après-vente pour tous les produits et la marque proposée.

Votre devis devra se conformer aux conditions suivantes :

Devise	Dirhams marocains (MAD) ou Dollar américain (USD)
Date de livraison requise *	Lot 15 : Huit (08) mois au maximum après la réception du bon de commande Lot 16 : Six (06) mois au maximum après la réception du bon de commande

	Lot 17:Six (06) mois au maximum après la réception du bon de commande
Garantie Fabricant (Attestation de garantie remise au maître d'ouvrage à la date de la livraison)	12 mois
Période de validité de votre devis	90 jours
Devis à soumettre via :	Par voie électronique via le lien Dropbox indiqué au point 9 de la présente demande de devis.

^{*}Veuillez proposer votre meilleur délai de livraison sans toutefois dépasser un délai maximum de livraison de :

- Pour le lot 15 : Huit (08) mois, à partir de la date de réception d'un Bon de Commande de la part de l'Agence MCA-Morocco et votre meilleur délai de garantie (Voir les conditions de livraison).
- Pour le lot 16 : Six (06) mois, à partir de la date de réception d'un Bon de Commande de la part de l'Agence MCA-Morocco et votre meilleur délai de garantie (Voir les conditions de livraison).
- Pour le lot 17 : Six (06) mois, à partir de la date de réception d'un Bon de Commande de la part de l'Agence MCA-Morocco et votre meilleur délai de garantie (Voir les conditions de livraison).

Dans le cas où votre devis est sélectionné, suite à la procédure d'évaluation, et avant la signature d'un contrat/bon de commande, il vous sera demandé de fournir les documents suivants :

- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur (Modèle 9);
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- Une attestation de RIB avec SWIFT;
- Un certificat de garantie du fabricant pour les articles demandés, comme détaillé dans les Conditions de livraison et réception ci-dessous.

3. Conditions de livraison et de réception :

 Les différents matériels objets du présent marché doivent être livrés dans des emballages adéquats;

- La livraison du matériel, objet de la présente demande de devis, est effectuée en présence des représentants dûment habilités du maître d'ouvrage et des instituts bénéficiaires;
- Les livraisons, installations et mises en service seront effectuées par les fournisseurs à leur frais et sous leur responsabilité.
- Lorsque des contrôles préliminaires laissent apparaître des discordances entre les équipements indiqués dans le marché ou entre la documentation technique communiquée et celles effectivement livrées, la livraison, l'installation et la mise en service sont refusées par le représentant du maître d'ouvrage et le titulaire est saisi immédiatement, par écrit, pour procéder aux modifications nécessaires à la correction des anomalies constatées, ou, le cas échéant, pourvoir au remplacement des équipements non conformes. Les modification, correction, ou remplacement sont aux frais du fournisseur;
- Les frais de transport pour retour des équipements refusés resteront à la charge du fournisseur.
- Le retard engendré par le remplacement ou la correction du matériel jugé non conforme par le maître d'ouvrage sera imputable au fournisseur et la non-réception par le maître d'ouvrage ne justifie pas, par elle-même, l'octroi d'une prolongation du délai contractuel;
- Après correction des défauts et anomalies constatés, ou remplacement du matériel refusé, le maître d'ouvrage procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle;
- Le fournisseur devra assurer le transport et la livraison du matériel aux lieux de la livraison précités.
- Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du fournisseur et sont effectuées sous sa responsabilité.
- Les frais accessoires, emballage, frais d'expédition, frais de transport, frais d'installation et de mise en service etc. seront à la charge du fournisseur ;
- Tous les frais résultants de la détérioration du matériel objet de la présente demande de devis, imputables à un défaut d'emballage ou autre, seront à la charge du fournisseur;
- Les recours éventuels contre les compagnies de transport seront également à la charge du fournisseur.

4. Modalités et lieux de livraison

La livraison, l'installation et la mise en service de l'équipement objet de la présente demande de devis devront être réalisées par les moyens propres du titulaire du marché aux lieux cités en annexe 1.

Les équipements livrés, installés et mis en service par le fournisseur doivent être accompagnés d'un bulletin de livraison établi en 3 exemplaires dont un exemplaire remis au représentant du fournisseur. Ce bulletin doit indiquer:

- 1. La date de livraison et installation;
- 2. La référence au marché;
- 3. L'identification du fournisseur;
- 4. L'identification des équipements livrées (N° du marché, N° lot, N° de l'article, désignation et caractéristique de l'équipement livré, quantité livrée..... etc).

Toute livraison, installation et mise en service de l'équipement doivent s'effectuer pendant les jours ouvrables et en dehors des jours fériés et dans tous les cas selon un planning préétabli par le fournisseur et accepté par le maître d'ouvrage.

Le fournisseur s'engage à fournir :

- 1- les documents de mise en marche;
- 2- un manuel d'utilisation;
- 3- les documents de maintenance.

Ces documents doivent être rédigés en langue française la version anglaise est acceptée.

Le fournisseur s'engage, pour tous les articles livrés, installés et mis en service réaliser des formations au profit du personnel chargé de l'exploitation des équipements objet desdits articles.

Avant de commencer la livraison des équipements objet de la présente demande de devis, les représentants désignés du maître d'ouvrage et du fournisseur devront tenir, au plus tard deux semaines après notification de l'ordre de service, une première réunion de concertation et de cadrage pour discuter des plannings de livraison et des différentes opérations en relation avec le lot et avec le site concerné.

Le planning de livraison ainsi établi et accepté par le maître d'ouvrage prendra en considération l'état d'avancement des travaux de construction des instituts de formation destinataires des équipements afin de s'assurer de la disponibilité des locaux pour la réalisation des opérations de livraison et de mise en service des équipements.

Dans le cas où un ou des instituts destinataires des équipements ne sont pas en état de recevoir les équipements, MCA-Morocco informera au préalable le fournisseur du lieu de livraison.

Avant toute livraison, installation et mise en service de l'équipement, le titulaire du marché doit faire parvenir un préavis d'au moins huit jours au maître d'ouvrage.

Chaque livraison devra être accompagnée de l'Attestation de Réception du Matériel (ARM) citée en annexe 2, datée et mentionnant explicitement, la quantité et les caractéristiques du matériel livré.

Les Attestations de Réception du Matériel (ARM) seront établies en trois (3) exemplaires. Elles devront être signées et portées les noms, prénoms et qualités des membres du comité de réception.

Après validation de la réception, les ARM sont établis en 3 exemplaires dont un est conservé par le bénéficiaire du projet ; 1 exemplaire est conservé par le fournisseur et le dernier est conservé par le représentant de MCA-Morocco.

RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE

MCA-Morocco communiquera au prestataire les noms des membres du comité de réception des équipements pour chaque institut de formation, ces comités seront composés notamment des représentants de MCA-Morocco et des bénéficiaires du projet.

Les membre du comité de réception des équipements désignés par MCA s'assurent, en présence du fournisseur ou de son représentant, de la conformité des matériels aux spécifications techniques de l'article n°4 du marché.

Les matériels livrées et installées, sont soumises à des vérifications destinées à constater la conformité à tous égards des caractéristiques des équipements et matériels livrées et installées aux descriptions et caractéristiques associées indiquées à l'article 4 ou par comparaison avec les fiches techniques de la documentation technique.

Après validation de la réception, les ARM sont établis en 3 exemplaires dont un est conservé par le bénéficiaire du projet ; 1 exemplaire est conservé par le fournisseur et le dernier est conservé par le représentant de MCA-Morocco.

Elles devront être signées et portées les noms, prénoms et qualités des membres du comité de réception.

Après réception des Attestations de Réception du Matériel (ARM), MCA-Morocco établi un procès-verbal de réception provisoire (acceptance note).

La réception définitive est prononcée après l'expiration du délai de garantie qui commencent à courir à partir de la date de signature de la réception provisoire.

DEFECTUOSITE / REJET

Si le matériel livré et installé, appelle à des réserves ou ne répond pas entièrement aux spécifications techniques du marché, le représentant du maître d'ouvrage en prononcera le rejet pur et simple.

Les délais ouverts alors au titulaire du marché pour présenter des nouveaux équipements ne constituent pas par eux-mêmes, une justification valable d'une prolongation des délais de livraison.

5. Délai de livraison et pénalités pour le retard :

Le fournisseur devra livrer tous les équipements dans un délai de :

• Lot 15 : (Huit) 8 mois.

• Lot 16 : (Six) 6 mois.

Lot 17 : (Six) 6 mois.

Le délai de livraison comprend l'installation, la mise en marche des équipements et éventuellement la formation du personnel d'exploitation conformément à l'article 4.

Ce délai court à partir du lendemain de la date de réception de la notification du ou des ordres de service prescrivant le commencement de la livraison, de l'installation et de la mise en service des équipements y afférentes ou de la date prévue par lesdits ordres de services.

A défaut d'avoir terminé la livraison, l'installation, la mise en service et la réalisation de la formation le cas échéant, des équipements dans les délais prescrits, il sera appliqué au fournisseur une pénalité par jour calendaire de retard de 1 ‰ (un pour mille) par lot du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par les avenants.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues au fournisseur.

L'application de ces pénalités ne libère en rien le fournisseur de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre du présent marché.

Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à 10 % du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par des avenants.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'autorité compétente est en droit de résilier le marché après une mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des autres mesures coercitives prévues par la présente demande de devis.

6. Garantie:

Le Fournisseur déclare et garantit que les biens sont neufs, d'origine constructeur, qu'ils n'ont jamais été utilisés et qu'il intègre toutes les améliorations récentes en termes de conception et de matériaux.

Pour le matériel qui sera livré dans le cadre du marché résultant de la présente demande de devis, il est exigé une garantie matérialisée par une attestation de garantie remise au maître d'ouvrage à la date de la livraison.

La période de garantie est de **douze (12) mois** ; elle sera appliquée à compter de la date de la réception provisoire du matériel.

Toutefois, ce délai sera prolongé au cas où certaines défaillances sont constatées sur le matériel au moment de la réception définitive.

6.1 Portée de la garantie

Durant la période précitée à l'article « **Délai de Garantie** » des présentes spécifications techniques, la garantie inclut :

 La maintenance préventive des équipements et du matériel pendant toute la durée de garantie suivant un programme de maintenance préétabli et validé avec les instituts bénéficiaires;

- La maintenance curative et la réparation des disfonctionnements et pannes aux frais du fournisseur (en site et hors site) en pièces et main d'œuvre ;
- Le déplacement sur site à ses frais pour la réparation ou la récupération et/ou le dépôt de l'équipement défaillant, ainsi que les frais de transport;
- Toutes les dépenses, de quelque nature que ce soit, afférentes à la maintenance pour assurer la mise en marche des équipements objet du présent marché;
- La garantie contre tout vice de fabrication et/ou vice caché de chaque équipement livré;
- La garantie contre tout non-fonctionnement dû à la configuration du matériel ou du logiciel ;
- Le remplacement des équipements livrés en cas de non-conformité entre la configuration retenue dans l'offre et celle livrée par le fournisseur, ou en cas de panne de mise en service, excepté le cas des attaques virales ;
- Le délai maximal de réparation est de cinq (05) jours ouvrables (y compris le délai de récupération et de retour sur site).

6.2 Continuité de service et support technique

Le fournisseur s'engage à assurer, durant la période de garantie, la continuité de service et le support technique permanent au profit des instituts bénéficiaires des équipements.

Ce support technique consiste notamment à :

- Recevoir les réclamations initiées par le gestionnaire de l'institut via une ligne téléphonique tous les jours ouvrables du lundi au samedi, de 08H30 à 18H30.
 - Cette ligne téléphonique doit être fonctionnelle et inchangeable durant toute la tranche de garantie et doit être inclut dans l'autocollant collé à tous les équipements de la présente demande de devis dont le modèle sera fourni par MCA-Morocco;
 - Elle doit réceptionner les appels en arabe et en français.
- Assurer l'interface, en tant qu'interlocuteur unique, vis-à-vis des instituts concernant la déclaration des pannes ;
- Orienter les appels vers les services compétents pour résoudre les pannes réclamées dans les meilleurs délais et conditions ;
- Suivre la résolution des pannes et assurer la traçabilité de leur résolution sur la plateforme web en introduisant les renseignements nécessaires aux moments opportuns.

En cas de manquements ou de défaillances dûment constatés, imputés au fournisseur, le montant du préjudice subi sera défalqué de la retenue de garantie pour l'article concerné.

7. Attribution des offres :

Les offres devront répondre aux critères suivants, pour chaque lot :

- a) Critères de conformité administrative : Dossier technique, attestations, durée de validité du devis, garantie d'offre et capacité financière (voir le point 2 de cette présente demande de devis).
- b) Critères de conformité avec les besoins exprimés (description et spécifications/conditions) dans le bordereau à l'Annexe A en plus **du dossier technique** à cette demande de devis.

N.B: Les variantes ne seront pas autorisées et ne seront pas considérées durant <u>l'évaluation</u>, le cas échéant

c) Critère financier
Le marché sera attribué à l'offre évaluée conforme aux spécifications techniques la moins-disante (Hors TVA et Hors droits de douane) pour l'ensemble des articles parmi les soumissions ayant satisfait à l'ensemble des critères de conformité sous réserve de démontrer une capacité financière suffisante.

8. Conditions de paiement :

Le paiement sera effectué, selon le tableau ci-dessous, dans les trente (30) jours à compter de la date de réception par l'Agence MCA-Morocco d'une facture finale valide et correcte libellée au nom de l'« Agence MCA-Morocco »

Un procès-verbal de réception sera établi et dûment signé par le Directeur du projet (ou de la personne qui sera désignée par lui).

Pour le Lot 15

Sites	Livraison	Pourcentage
ISB Casablanca (CFP 28)	A la réception provisoire, après réception, installation, test de tout le matériel et formation	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10% ¹

Sites	Pourcentage	
Fahs Anjra	A la réception provisoire, après réception, installation, test de tout le matériel et formation	90%

¹ Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire (voir modèle en annexe)

	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10%²
	•	

Sites Livraison		Pourcentage
Lomala	A la réception provisoire, après réception, installation, test de tout le matériel et formation	90%
Ismala	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10%³

Pour le Lot 16

Sites	Livraison	Pourcentage
Fahs Anjra	A la réception provisoire, après réception, installation, test de tout le matériel et formation	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10%4

Sites	Livraison	Pourcentage	
lomala	A la réception provisoire, après réception, installation, test de tout le matériel et formation	90%	
Ismala	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10% ⁵	

Pour le Lot 17

Sites	Livraison	Pourcentage
-------	-----------	-------------

² Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire (voir modèle en annexe)

 $^{^{\}rm 3}$ Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire (voir modèle en annexe)

⁴ Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire (voir modèle en annexe)

⁵ Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire (voir modèle en annexe)

Ismala	A la réception provisoire, après réception, installation, test de tout le matériel et formation	90%	
isiliala	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10% ⁶	

9. Date limite de dépôt des offres :

Votre devis doit être soumis au plus tard le **09 juillet 2021 avant 23h00mn** suivant le lien ciaprès : https://www.dropbox.com/request/6Hhor7TYx1Bon2rbbtiz

La Garantie de soumission doit être déposée au plus tard le **13 juillet 2021 à 15h00mn** (heure locale de Rabat) à l'adresse suivante :

Agent de passation de marchés
Pour le compte de l'Agence MCA-Morocco
Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education - Formation,
Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE, Hay Riad, Rez-de-chaussée,
Bureau de l'Agent de passation des marchés,
Rabat- Maroc
procurement@mcamorocco.ma

En vous priant d'agréer, Monsieur/Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Mme Malika LAASRI Directrice Générale Agence MCA-Morocco

⁶ Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire (voir modèle en annexe)

ANNEXE A-Bordereaux des prix

Lot 15 : Equipements de levage et logistique

N°	Description	Unité	Quantité ISB Casa (CFB 28)	Quantité Fahs Anjra (CFP 04)	Quantité ISMALA Nouaceur (CFP 48)	Total	Prix Unitaire Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)	Prix Total Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)
15.1	Chargeur élévateur	U			1	1		
15.2	Tracteur électrique	U			1	1		
15.3	Remorque	U			2	2		
15.4	Gerbeur élévateur	U			2	2		
15.5	Semi-remorque	U			1	1		
15.6	Chariot élévateur	U			1	1		
15.7	Transpalette manuelle	U			4	4		
15.8	CRIC ROULEUR HYDRAULIQUE 2 tonnes mini	U		2		2		
15.9	CRIC ROULEUR HYDRAULIQUE 4 tonnes mini	U		2		2		
15.10	GRUE D'ATELIER HYDRAULIQUE MOBILE	U		1		1		
15.11	Caisse	U			2	2		
15.12	Particulaire de calage	U			1	1		
15.13	Rouleau	U			2	2		
15.14	Rouleaux étiquette	U		10		10		
15.15	Nacelle électrique	U	1			1		
				Montant T	otal (en MA	D ou en U	SD) HTVA et HDD	
	Délai de livraison proposé							
Période de validité du devis								

Lot 16: Rayonnage

N°	Description	Unité	Quantité Fahs Anjra (CFP 04)	Quantité ISMALA Nouaceur (CFP 48)	Total	Prix Unitaire Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)	Prix Total Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)
16.1	Kit de rayonnage léger	U	1		1		
16.2	Rayonnage de rétention solide pour petits récipients	U	1		1		
16.3	Rayonnage en acier entièrement galvanisé	U	2		2		
16.4	Palletier	U		2	2		
	Montant Total (en MAD ou en USD) HTVA et HDD						
	Délai de livraison proposé						
Période de validité du devis							

Lot 17 : Equipements de Fret Aérien

N°	Description	Unité	Quantité ISMALA Nouaceur (CFP 48)	Total	Prix Unitaire Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)	Prix Total Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)	
17.1	conteneurs aériens : AKE	U	1	1			
17.2	conteneurs aériens : ALP	U	1	1			
17.3	Conteneurs aériens : AKH	U	1	1			
17.4	Palettes aériennes : PKC	U	3	3			
17.5	Palettes aériennes : PKC	U	1	1			
17.6	table à billes	U	4	4			
17.7	convoyeurs à rouleaux	U	2	2			
17.8	slave palette	U	2	2			
			Montant Tot	al (en MAD ou	en USD) HTVA et HDD		
	Délai de livraison proposé						
	Période de validité du devis						

Annexe B : Spécifications techniques



Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche des équipements technicopédagogiques destinés aux instituts de formation professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka en 3 lots :

> Lot 15 : Equipements de levage et logistique Lot 16 : Rayonnage Lot 17 : Equipements de Fret Aérien

EW 39-E Lots 15, 16 et 17

- Projets:

- Institut Pluridisciplinaire des Métiers de la Logistique et de l'Industrie (IPMLI Fahs Anjra), CFP 04.
- Institut Spécialisé dans les Métiers de l'Aéronautique et de la Logistique Aéroportuaire (ISMALA-Nouaceur), CFP 48 ;
- Institut Spécialisé du Bâtiment de Casablanca (ISB Casablanca), CFP 28.

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

INTRODUCTION

1. Informations générales

1.1 Pays bénéficiaire

Le Royaume du Maroc.

1.2 Maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage du Fonds Charaka est l'Agence Millennium Challenge Account-Morocco (MCA-Morocco). L'Agence MCA-Morocco est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créée en septembre 2016 et chargée de la mise en œuvre du Compact II. Elle est administrée par un Conseil d'orientation stratégique, présidé par le Chef du gouvernement.

1.3 Description sommaire du Compact II-Maroc

Le gouvernement du Royaume du Maroc a signé un accord, le 30 novembre 2015, portant sur un deuxième programme de coopération (Compact II) avec le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par Millennium Challenge Corporation (MCC) et ce, dans l'objectif de rehausser la qualité du capital humain et d'améliorer la productivité du foncier.

Le budget alloué par MCC à ce programme de coopération s'élève à 450 millions de dollars, auquel s'ajoute une contribution du gouvernement marocain d'une valeur équivalente à 15% au moins de l'apport américain.

Le montant global financera, sur une période de cinq ans, deux projets, à savoir « Education et formation pour l'employabilité » et « Productivité du foncier ».

Le projet « Education et formation pour l'employabilité », dont le budget est de l'ordre de 220 millions de dollars, a pour objectif de renforcer l'employabilité des jeunes à travers l'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et de leur adéquation aux besoins du secteur productif. Ce projet s'articule autour de deux activités, à savoir « Education secondaire » et « Workforce development ».

L'activité « Education secondaire » (112,6 millions \$) comprend trois composantes fondamentales : (i) la mise en place d'un modèle intégré d'amélioration des établissements d'enseignement secondaire, basé sur le renforcement de leur autonomie administrative et financière, la promotion d'une pédagogie centrée sur l'élève et l'amélioration de l'environnement physique des apprentissages. Ce modèle, dénommé "Lycée Attahadi" sera déployé dans 90 établissements d'enseignement secondaire, répartis sur trois régions (Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Fès-Meknès et Marrakech-Safi) ; (ii) le renforcement du système d'évaluation des acquis des élèves et du système d'information « MASSAR » ; et (iii) le développement d'une nouvelle approche pour l'entretien et la maintenance des infrastructures et des équipements scolaires.

L'activité « Workforce development » (107,42 millions \$) comprend deux volets : (1) volet « Formation professionnelle (80,42 millions \$ auquel s'ajoute une contribution du Gouvernement Marocain de l'ordre de 30 millions \$) » qui s'articule autour de deux composantes : (i) la mise en place du fonds « Charaka » dédié au financement de la création ou l'extension de centres de formation professionnelle gérés dans le cadre de partenariat public-privé (PPP) et de la reconversion de centres publics de formation professionnelle déjà existants

d'un modèle de gestion classique piloté par le secteur public en un modèle tiré par la demande du secteur privé et géré en PPP; et (ii) l'appui à l'opérationnalisation de la réforme de la formation professionnelle; (2) volet « Emploi » (27 millions \$) qui couvre quatre composantes : (i) l'appui à l'amélioration et à l'intégration du dispositif intégré d'observation du marché du travail; (ii) la promotion de l'emploi inclusif, à travers un financement basé sur les résultats des prestations et programmes d'accompagnement à leur insertion; (iii) l'appui à l'évaluation d'impact des politiques de l'emploi et du marché du travail; et (iv) l'appui à la promotion de l'équité genre en milieu professionnel.

2. Champ d'intervention

2.1 Fonds Charaka: Objectifs, consistance et gestion

L'objectif du projet « Education et formation pour l'employabilité » du COMPACT II, est de « renforcer l'employabilité des jeunes à travers l'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et de leur adéquation aux besoins du secteur productif ».

L'objectif de la composante « formation professionnelle » est « le développement et l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle et le renforcement des liens entre l'offre et la demande en compétences ».

Le Fonds Charaka a pour objectif la mise en place d'une offre de formation professionnelle tirée par la demande du secteur privé.

Le Fonds Charaka a été mis en place pour le financement de projets visant (i) la création ou l'extension de centres de formation professionnelle gérés dans le cadre de partenariat public-privé ("*PPP*"), et (ii) la reconversion de centres publics de formation professionnelle déjà existants d'un modèle de gestion traditionnel piloté par le secteur public en un modèle tiré par la demande du secteur privé.

2.2 Projets bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka

Les projets sélectionnés bénéficient d'un appui financier du Fonds Charaka dans le cadre des accords de dons conclus entre l'Agence MCA-Morocco et les bénéficiaires conformément au manuel des procédures du Fonds Charaka.

La mise en œuvre des projets consiste en la réalisation des composantes suivantes pour chaque projet :

- Etudes architecturales et techniques liées à la construction ;
- Travaux de Construction;
- Assistance technique pour l'accompagenement de la mise en œuvre du projet ;
- Acquisition des équipements technico-pédagogiques.

Tableau sur les projets retenus dans le cadre du Fonds Charaka

n°	Intitulé/Partenaire public principal	Nature	Région/Province	Secteur
4	IPMLI-Fahs Anjra) OFPPT	Création	TTH/Fahs Anjra	Industrie/Logistique
7	IFMBTP-Fès) / M. Equipement	Création	Fès-Meknès / Fès	ВТР
24	IFMSAS-Béni Mellal/OFPPT	Création	Béni Mellal- Khénifra / Béni Mellal	Santé
32	IFMSAS-Oujda/OFPPT	Création	Oriental/Oujda	Santé

n°	Intitulé/Partenaire public principal	Nature	Région/Province	Secteur
36	IFMSAS-Meknès /OFPPT	Création	Fès-Meknès / Meknès	Santé
27	ISTA Had Soualem /OFPPT	Création	Casablanca- Settat/Had Soualem	Industrie
56	IFMTL-Nouaceur / DFP	Création	Casablanca- Settat/Nouaceur	Transport/Logistique
76	(IFMBP-Casablanca / M. Agriculture	Création	Casablanca- Settat/Casablanca	Boulangerie/Pâtisser ie
79	CFME-Bellota / M. Agriculture	Création	TTH/Ouezzane	Agriculture - Elevage
2	IAT-Fès / D. Artisanat	Extension /Reconversion	Fès-Meknès / Fès	Artisanat
3	IAT-Meknès / D. Artisanat	Extension /Reconversion	Fès-Meknès / Meknès	Artisanat
71	ITHT-Tanger / D. Tourisme	Extension /Reconversion	TTH/Tanger	Hôtellerie/Tourisme
28	ISB-Casablanca/OFPPT	Extension /Reconversion	Casablanca- Settat/Casablanca	ВТР
72-1	ISTAHT Ouarzazate / D. Tourisme	Extension/Reconver sion	Darâa - Tafilalet / Ouarzazate	Hôtellerie/Tourisme
48	ISMLA-Nouaceur /OFPPT	Extension/Reconver sion	Casablanca- Settat/Nouaceur	Industrie/Aéronautiq ue
	15 Projets	9 créations 6 Extensions/Reconv ersion	6 régions	9 secteurs

ARTICLE 1 : OBJET DE LA DEMANDE DE DEVIS

La présente demande de devis consiste en la fourniture des équipements technicopédagogiques et les services y afférents destinés aux instituts de formation ci-après :

- Institut Pluridisciplinaire des Métiers de la Logistique et de l'Industrie (IPMLI Fahs Anjra), CFP 04.
- Institut Spécialisé dans les Métiers de l'Aéronautique et de la Logistique Aéroportuaire (ISMALA-Nouaceur), CFP 48 ;
- Institut Spécialisé du Bâtiment de Casablanca (ISB Casablanca), CFP 28.

Les biens et services à fournir dans le cadre de cette demande de devis rentrent dans le cadre de la mise en œuvre de la composante « Acquisition des équipements technico-pédagogiques» pour la réalisation des projets retenus pour l'appui du Fonds Charaka.

La présente demande de devis est constituée de 2 lots répartis comme suit :

Lot 15 : Equipements de levage et logistique

Lot 16: Rayonnage

Lot 17 : Equipements de Fret Aérien

L'offre concernant un lot donné doit comprendre tous les items constitutifs dudit lot. Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots.

ARTICLE 2 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Les équipements technico pédagogiques objet de la présente demande de devis devront être conformes à l'ensemble des prescriptions techniques minimales indiquées à l'article 4.

Le fournisseur est tenu de fournir les équipements technico pédagogiques destinés aux instituts cités à l'article 1 ci-haut, et prendre en charge la livraison, l'installation et la mise en marche de tous les équipements, ainsi que la configuration, le cas échéant et la fourniture des prestations et services décrits dans l'article 4 des présentes spécifications techniques.

Ces prestations comprennent notamment, pour chaque item des équipements technico pédagogiques, les éléments suivants :

- La fourniture, le déploiement, l'installation et la mise en service des équipements selon la description de l'article 4 des présentes spécifications techniques;
- La mise en place de la configuration logicielle requise, le cas échéant conformément au descriptif de l'article 4 ;
- La prise en charge de la continuité de service et de la maintenance de tous les équipements, matériels et logiciels fournis dans le cadre du présent marché durant la période de garantie qui est de 1 an;
- L'animation de sessions de formation au profit du personnel désigné par les gestionnaires des instituts;

Les quantités des équipements à livrer par article et par institut sont précisés dans l'article 4.

Qualité de service

Le fournisseur s'engage à superviser le service afin d'effectuer les diagnostics nécessaires et de remédier aux anomalies conformément aux dispositions de l'article 8 des présentes spécifications techniques.

ARTICLE 3 : REGLES D'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS TECHNICO PEDAGOGIQUES

Le fournisseur exécutera sa prestation selon les modalités suivantes :

1. Partie matérielle

Le fournisseur doit fournir, en langue française, les manuels d'utilisation de tout équipement ou matériel fourni la version en anglais est acceptée le cas échéant.

2. Partie logicielle

Non applicable

3. Inventaire des équipements

- Après installation, le fournisseur affichera, sur chaque équipement inventorié (la liste des équipements concernés sera arrêtée dans la réunion de démarrage), le numéro d'inventaire fourni par le gestionnaire de l'institut de formation et ce, selon le modèle d'étiquette autocollante cité au point 2 de l'article 8.
- Le fournisseur est tenu de remettre au maître d'ouvrage la base de données d'inventaire du matériel livré. Cette base de données doit comprendre tous les équipements en indiquant les références du contrat et le lot concernés, ainsi que leurs marques, types, numéros de série et numéros d'inventaire plus une photo en couleur de l'équipement installé sur place.

4. Transfert de compétence et initiation à l'usage :

Le fournisseur est tenu, après la livraison, l'installation et la mise en marche des équipements lourds , d'assurer une formation :

- Pour le lot 15 : d'au moins 2 jours par centre aux personnels désignés à cet effet et ce en matière d'usage des différents composants livrés.
- Pour le lot 16 : aucune formation n'est prévue
- Pour le lot 15 : d'au moins 2 jours aux personnels désignés à cet effet et ce en matière d'usage des différents composants livrés.

ARTICLE 4: SPECIFICATIONS MINIMALES DES PRESTATIONS DEMANDEES

Lot 15 : Equipements de levage et logistique

Item	Désignation	Description	Quantité ISB Casa	Quantité Fahs Anjra	Quantité ISMALA	Quantité Totale
1	chargeur élévateur	Chariot élévateur frontal thermique diesel (catégorie 3) Charge min admissible = 700kg Vitesse minimum = 10km/h Hauteur plateforme du sol minimum entre (0,5m et 2m) Capacité batterie minimum : 4h , 24V Alimentation électrique 220 V Livré avec poste de charge Revêtement anti-corrosion Respect des normes et réglementations de sécurité en vigueur Le soumissionnaire doit assurer la mise en service et la formation sur l'utilisation du chargeur élévateur électrique. Documents techniques en langue française : Manuel d'entretien et de réparation Manuel des pièces de rechange Garantie fabricant : 18 mois minimum	-		1	1
2	tracteur électrique	Tracteur électrique des ULD - Vitesse de travail minimum= 10 km/h - Capacité minimum tractée= 2000kg - Capacité batterie minimum: 4h, 24V - Alimentation électrique 220 V - Livré avec poste de charge - Revêtement anti-corrosion - Avec système de convoyage - Châssis en acier soudé - Respect des normes et réglementations de sécurité en vigueur - Avec Logo visible de l'OFPPT Le soumissionnaire doit assurer la mise en service, l'attelage avec les remorques (item 11) et la formation sur l'utilisation du tracteur électrique et les remorques Documents techniques en langue française: - Manuel d'entretien et de réparation - Manuel des pièces de rechange Garantie fabricant: - 18 mois minimum	-		1	1

Item	Désignation	Description	Quantité ISB Casa	Quantité Fahs Anjra	Quantité ISMALA	Quantité Totale
3	remorque	Remorque porte-conteneur/porte-palette (DOLLIES) - Plateforme équipée de billes de manutention - Dimension utile de la plateforme (l x L): 1,53 x 1,56m ±10% adaptée pour les palettes aériennes - Charge minimum : 700kg - Nombre minimum essieu :2 - Chargement et déchargement sur les 2 cotés - Réglable en hauteur du sol niveau plateforme minimum entre (0,5m à 1,2m) - Revêtement anti-corrosion - Respect des normes et réglementations de sécurité en vigueur Garantie fabricant: - 18 mois minimum	-		2	2
4	gerbeur élevateur	Gerbeur élévateur industriel Capacité: 1 200 Kg minimum Hauteur de levage jusqu'à: 5 100 mm minimum Rayon de braquage ≤ 1 800 mm Tension - Capacité de la batterie avec décharge de 5 heures: 48 V - 400 Ah minimum Alimentation électrique 220 V Respect des normes et réglementations de sécurité en vigueur Livré avec les équipements suivants: Compteur horaire Indicateur de décharge de batterie avec coupure de levage Avertisseur sonore de recul Gyrophare Indicateur du sens de déplacement Coupe-circuit d'urgence Poste de charge Système de remplissage automatique des batteries Le soumissionnaire doit assurer la mise en service et la formation sur l'utilisation du gerbeur électrique Documents techniques en langue française: Manuel d'entretien et de réparation Manuel des pièces de rechange Garantie fabricant: 18 mois minimum	-		2	2
5	semi remorque	SEMI-REMORQUE - PTAC: 15 tonnes minimum. - Longueur utile minimum 6 m - Equipé avec un pont de liaison avec le quai de hauteur 1 m - Hauteur plancher du sol 1 m - Type plateau avec ridelles en tôle ondulée renforcée de traverses - Hauteur minimale des ridelles : 1 m - Plancher en tôle striée - Traitement antirouille - Roue de secours - Respect des normes et réglementations de sécurité en vigueur - Avec Logo visible de l'OFPPT - Le soumissionnaire doit assurer l'installation permanente sur des béquilles renforcées avec verrouillage sécurisé Garantie fabricant: - 18 mois minimum	-		1	1

Item	Désignation	Description	Quantité ISB Casa	Quantité Fahs Anjra	Quantité ISMALA	Quantité Totale
6	chariot élévateur	Chariot élévateur frontal thermique diesel (catégorie 3) - Capacité : 2 500 Kg minimum - Charges manipulées : palettes de 800x1200 mm - Hauteur de levage : 4 100 mm minimum - Rayon de braquage ≤ 2 450 mm - Puissance du moteur : 40 Kw minimum - Poste de conduite comprenant minimum : Siège réglable, Rétroviseur, Compteur horaire, Jauge du niveau de carburant, Indicateur température moteur, Avertisseur sonore de recul, Gyrophare - Chariot équipé d'un épurateur catalytique - 4 roues avec pneus pleins souples - Livré avec clés de service - Formation sur l'utilisation de l'équipement et sa maintenance préventive - Respect des normes et réglementations de sécurité en vigueur Documents techniques en langue française : - Manuel d'entretien et de réparation - Manuel des pièces de rechange Garantie fabricant: - 18 mois minimum	-		1	1
7	transpalette manuelle	Transpalette manuelle - Capacité: 2000 kg minimum. - Hauteur minimum de levée ≤ 90 mm - Hauteur maximum de levée ≥ 190 mm - Longueur des fourches: 1 150 mm - Clapet de protection contre les surcharges Garantie: - 18 mois minimum	-		4	4
8	CRIC ROULEUR HYDRAULIQUE 2 tonnes mini	En acier Capacité : 2 Tonnes minimum Hauteur de levage minimum : 150 mm maximum Hauteur de levage maximum : 350 mm minimum		2		2
9	CRIC ROULEUR HYDRAULIQUE 4 tonnes mini	Cric rouleur hydraulique 4 tonnes mini Matière : Acier Hauteur de levage minimum : 150mm max Poignée de confort sur le levier.		2		2
10	GRUE D'ATELIER HYDRAULIQUE MOBILE	 Capacité: 2 tonne minimum Bras télescopique Hauteur maxi de levage: 2 mètres minimum. Chaine de levage avec crochet de sécurité Limiteur de charge et vitesse de descente contrôlée. Mobile sur roulettes. 		1		1
11	caisse	Caisse palette grillagée Avec patins pour la manutention par chariot élévateur - Structure en acier - Charge maximale: 1000 kg minimum Gerbable (oreilles de gerbage et d'élingage) - Avec au moins une demi-porte rabattable - Dimensions: 800 x 1200 mm	-		2	2

Item	Désignation	Description	Quantité ISB Casa	Quantité Fahs Anjra	Quantité ISMALA	Quantité Totale
12	particulaire de calage	Particulaire de calage type Flo-pak - Particules de mousse de polystyrène Sac de : 0,50 m3	-		1	1
13	rouleau	Rouleau de film à bulles - Film en polyéthylène - Largeur : 500 mm - Qualité : 50 microns minimum - Longueur : 100 mètres minimum	-		2	2
14	Rouleaux étiquette	Rouleau de 50 000 étiquètes 65mm / 40 mm		10		10
15	Nacelle électrique	nacelle électrique Hauteur de travail : jusqu'à 9 mètres Autres caractéristiques : Série Nifty HR12 N Hauteur de travail 9 m Hauteur de plate-forme 8,2 m Allonge de travail 6,1 m Longueur de machine 4,1 m Inclinabilité 25% (14º) Charge maximale de sécurité 200 kg Hauteur de machine 1,9 m Largeur de machine 1,5 m Poids minimum 3435 kg Rayon de braquage 4,2 m Taille de la nacelle 1,1 m x 0,65 m Vitesse de course 3,4 kph Options d'alimentation Batterie uniquement	1			1
TOTAL			1,00	15,00	17,00	33,00

Lot 16: Rayonnage:

Item	Désignation	Description	Quantité Fahs Anjra	Quantité ISMALA	Quantité Totale
1	Kit de rayonnage léger	un Kit de rayonnage léger à 5 tablettes de minimum 2m de hauteur , 95 cm de largeur, et 38.5 cm de profondeur	1		1
2	Rayonnage de rétention solide pour petits récipients	un Rayonnage de rétention solide pour petits récipients avec deux étages avec bac de rétention en polyéthylène avec caillebotis en acier galvanisé avec Dimensions minimum du bac (mm): 1210 x 810 x 330 Dimensions minimum de l'étage: 1210 x 810 x 810	1		1
3	Rayonnage en acier entièrement galvanisé	un rayonnage en acier entièrement galvanisé, inaltérable dans le temps. Idéal pour stocker et entreposer dans un atelier, salle d'archives, magasins Système auto-stable sans croisillon. Les étagères supportent une charge allant de 130 à 280 kg. La charge max. est de 1500 kg par échelle. Les niveaux se règlent au pas tous les 33 mm. L'épaisseur des niveaux est de 47 mm minimum. avec des tablettes pleines en acier galvanisé. Possibilité de rajouter des tablettes supplémentaires disponibles en option. Montage sans outils rapide, par emboîtement des éléments. Hauteur des montants : 1972 mm minimum.	2		2
4	palletier	Palletier Bloc simple de 3x3 travées accolées au mur avec des barres de renfort Hauteur de la dernière lisse : 5 à 6 m Profondeur des échelles : 1,1 à 1,2 m 4 niveaux de gerbage (y compris au sol) Le premier niveau de chaque travée sera équipé d'un caillebotis permettant le stockage de demi-palettes Lisses : possibilité de placer 3 palettes de 1200x800 mm de 600 Kg minimum chacune (800 mm en façade) Les échelles d'extrémité devront dépasser de 1 m la hauteur de la dernière lisse Le bloc est à protéger par des protections latérales constituées d'un madrier en bois et de 2 sabots Les échelles devront être munies de protections montant échelle Les lisses devront être munies de leurs goupilles de sécurité Livrer avec une plaque de charge pour chaque Bloc, indiquant les charges admissibles Le revêtement des éléments du pelletier anticorrosion en galvanisé ou peint Pièces de rechange à livrer avec le pelletier : § 4 paires de lisses § 2 sabots § 2 échelles Le soumissionnaire doit assurer l'installation de tous les éléments du pelletier Respect des normes et réglementations de sécurité en vigueur Garantie : - 18 mois minimum		2	2
TOTAL	l		4,00	2,00	6,00

Lot 17 : Equipements de Fret Aérien

Item	Désignation	Description	Quantité ISMALA	Quantité Totale
1	conteneurs aériens : AKE	Conteneurs aériens: Type conteneur aérien: AKE Dimensions (x x H) = 1,53 m x 1,56 m x 1,63 m ±10% Volume utile minimum= 4 m3 Forme: Toit supérieur ou égal à la base Poids minimum acceptable à charger = 300 kg Matériaux: Alliage d'aluminium Fermeture par porte bâchée avec sangles de serrage Garantie anticorrosion Garantie fabricant: 18 mois minimum	1	1
2	conteneurs aériens : ALP	Conteneurs aériens: Type conteneur aérien: ALP Dimensions (x x H) = 1,53 m x 2,43 m x 1,62 m ±10% Volume utile minimum= 5 m3 Forme: Conteneur à cale inférieure pleine largeur Poids minimum acceptable à charger = 300 kg Matériaux: Alliage d'aluminium Fermeture par porte bâchée avec sangles de serrage Garantie anticorrosion Garantie fabricant: 18 mois minimum	1	1
3	Conteneurs aériens : AKH	Conteneurs aériens: Type conteneur aérien: AKH - Dimensions (x x H) = 1,53 m x 1,56 m x 1,14 m ±10% - Volume utile minimum= 3,5 m3 - Poids minimum acceptable à charger = 300 kg - Matériaux: Alliage d'aluminium - Fermeture par porte bâchée avec sangles de serrage - Garantie anticorrosion Garantie fabricant: - 18 mois minimum	1	1
4	Palettes aériennes : PKC	Palettes aériennes: Type Palette aérienne: PKC Dimensions (x L) = 1,53 m x 1,56m ±10% Poids minimum acceptable à charger = 300 kg Epaisseur minimum = 3mm Matériaux: Alliage d'aluminium Livré avec 4 pions et 1 filet Garantie anticorrosion Garantie fabricant: 18 mois minimum	3	3
5	Palettes aériennes : PKC	Palettes aériennes: Type Palette aérienne: PKC Dimensions (x L) = 1,53 m x 2,44 m ±10% Poids minimum acceptable à charger =300 kg Epaisseur minimum = 3mm Matériaux: Alliage d'aluminium Livré avec 4 pions et 1 filet Garantie fabricant: 18 mois minimum	1	1
6	table à billes	Table à billes: à manœuvre manuelle Dimensions (IxL) = 1.53mx1.56m ±10% Transfert de charge par bille Charge minimum admissible =1000kg Option: stop palette Pied réglable en hauteur (hauteur plateforme minimum entre 0,1 m et 0,5 m) Matériaux: Acier Garantie anticorrosion Respect des normes et réglementations de sécurité en vigueur Le soumissionnaire doit assurer l'installation et l'alignement en hauteur avec les convoyeurs (item n°7) Garantie fabricant: 18 mois minimum	4	4

Item	Désignation	Description	Quantité ISMALA	Quantité Totale
7	convoyeurs à rouleaux	Convoyeurs à rouleaux horizontal manuel: à manœuvre manuelle - Charge minimum admissible par le convoyeur=700 kg - Longueur minimum =4 m - Largeur minimum =1,70 m - Pied réglable en hauteur (hauteur plateforme minimum entre 0,1 m et 0,5 m) - Pas des Rouleaux maximum 0,15 m - Garantie anticorrosion - Respect des normes et réglementations de sécurité en vigueur Le soumissionnaire doit assurer l'installation et l'alignement en hauteur avec les tables à billes (item n°6) Garantie fabricant: - 18 mois minimum	2	2
8	slave palette	Slave palette (bâti servant à la manutention de palette et conteneur aérien) - Transfert de charge par rouleaux - Dimensions (x L) = 1.53mx1.56m ±10% - Charge minimum admissible =700kg - Option : stop palette - Pied réglable en hauteur - Matériaux : Acier - Garantie anticorrosion - Respect des normes et réglementations de sécurité en vigueur Le soumissionnaire doit assurer l'installation et l'alignement en hauteur avec les convoyeurs (item n°7) Garantie fabricant: - 18 mois minimum	2	2
Total	<u> </u>	10 mois minimum	15	15

Article 5: LE DOSSIER TECHNIQUE

Se référer à la demande de devis

Article 6: PRESENTATION DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE

Se référer à la demande de devis

ARTICLE 7: DELAI DE GARANTIE

Se référer à la demande de devis

Article 8 : Portée de la garantie – Continuité de service et support technique

Se référer à la demande de devis

ARTICLE 9: MODALITES, LIEUX ET CONDITIONS DE LIVRAISON

1. Modalités et lieux de livraison

Se référer à la demande de devis

2. Conditions de livraison

Se référer à la demande de devis

ARTICLE 10: DELAI DE LIVRAISON ET PENALITES POUR RETARD

Se référer à la demande de devis

ARTICLE 11 : DEFECTUOSITE / REJET

Se référer à la demande de devis

ARTICLE 12: RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE

Se référer à la demande de devis

ANNEXE B

Conditions générales du Bon de commande :

- 1. PRIX. Tous les prix sont fermes et non révisables, sauf accord préalable à l'écrit.
- **2. FRAIS SUPPLEMENTAIRES.** Aucun frais d'aucune sorte ne sera autorisé sauf accord spécifique de l'Acheteur à l'écrit.
- **3. MODIFICATIONS**. Aucune modification de ce Bon de commande n'engagera l'Acheteur, sauf si la modification est convenue par l'intermédiaire d'un avis de modification formel du Bon de commande de la part de l'Acheteur.
- **4. GARANTIE**. Le Fournisseur garantit que, pour une période de 1 an, les marchandises sont exemptes de défauts de conception, de matériel et de fabrication et fonctionnent conformément aux spécifications. L'Acheteur doit aviser le Fournisseur de tout manquement aux garanties précédentes et le Fournisseur, à ses frais, réparera ou remplacera au plus vite ces produits défectueux.
- **5. ACCORD ET MODIFICATION**. Ce Bon de commande constitue l'intégralité de l'accord entre les parties, et aucune obligation non écrite dans l'accord leur est obligatoire. Aucune modification de l'une quelconque des dispositions ne sera obligatoire, sauf en cas d'accord au préalable écrit et signé par l'Acheteur.
- **6. SOUS-TRAITANCE**. Le Fournisseur ne doit pas sous-traiter ni déléguer les performances demandées en vertu du présent Bon de commande sans le consentement écrit préalable de l'Acheteur.
- 7. FORCE MAJEURE. Tout retard ou défaillance de l'une ou l'autre des parties pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la présente loi doit être justifié s'il est causé par un événement ou une circonstance raisonnablement indépendante de la volonté de cette partie et qui n'est pas de sa faute, pourvu que l'intéressée en donne un préavis écrit dans les cinq (5) jours. Au cours de la période de retard par le Fournisseur, l'Acheteur peut acheter des biens provenant d'autres sources et réduire les quantités du calendrier du Fournisseur sans aucune responsabilité de l'Acheteur, ou demander au Fournisseur de fournir les marchandises provenant d'autres sources selon les quantités demandées par l'Acheteur
- **8. LIVRAISON**. Sauf dans les cas prévus ci-après, la livraison doit être faite conformément au délai indiqué dans le présent bon de commande et l'Acheteur se réserve le droit d'annuler la commande si la livraison n'est pas effectuée comme indiqué. Si le Fournisseur a des raisons de croire que les livraisons ne seront pas effectuées comme demandé dans le bon de commande de l'Acheteur, le Fournisseur doit fournir un avis écrit indiquant la cause et la période de ce retard prévu.
- **8.1 PENALITE DE RETARD SUR LA LIVRAISON : :** Si le délai de livraison n'est pas respecté, une pénalité par jour ouvrable de retard égale à deux millièmes du montant total HTVA du présent bon de commande, sera retenue jusqu'à hauteur de 10% du montant total HTVA.

Une fois ce maximum atteint, l'Acheteur pourra choisir de résilier le présent bon de commande

- **9. RÉSILIATION PAR CONVENANCE**. L'Acheteur peut résilier ce contrat par un avis écrit en tout ou en partie, lorsqu'il est dans l'intérêt de l'Acheteur de le faire. Si ce contrat est ainsi résilié, le Fournisseur et l'Acheteur peuvent convenir du montant à payer au Fournisseur en raison de cette résiliation.
- 10. DÉFAUT. L'Acheteur peut, par avis écrit, résilier tout ou partie du présent contrat :
- Si le Fournisseur omet de livrer des marchandises ou d'effectuer des services dans le délai spécifié où
- Si le Fournisseur omet d'effectuer toute autre exigence du présent bon de commande et ne remédie pas à ce défaut dans les dix (10) jours suivant la réception de l'avis de l'Acheteur, précisant cette défaillance.
- **11. RESPONSABILITÉ POUR BLESSURES**. Le Fournisseur doit indemniser l'Acheteur contre toute responsabilité pour toute lésion corporelle et dommages matériels causés par les biens ou services effectués par le Fournisseur.
- **12. AUCUNE DEROGATION**. Le non-respect par l'Acheteur de l'une des dispositions ne renonce ni à ces dispositions ni au droit de l'Acheteur de faire respecter toutes ces dispositions.
- **13. LOI APPLICABLE ET FORUM.** Cette commande doit être interprétée conformément à la loi et sera régie par la loi du Maroc.
- **14. CONFORMITE AVEC LA LOI.** Le Fournisseur accepte de se conformer aux dispositions de toutes les lois et ordres fédérales et locales actuelles et futures ainsi que toutes les autres règles et règlements applicables à cette commande et sa performance.
- 15. FACTURATION. Après chaque expédition ou service fourni en vertu de la présente commande, le Fournisseur

doit envoyer une facture séparée. Le paiement de la facture ne constitue pas une acceptation des biens ou des services et doit faire l'objet d'un ajustement approprié pour toutes les défaillances de la part du fournisseur qui ne respectent pas les exigences de cette commande. Toutes les factures doivent faire référence aux numéros de commande de MCA-Morocco pour éviter tout retard de paiement.

- **16. PAIEMENT.** MCA-Morocco doit effectuer le paiement au fournisseur dans les 30 jours à compter de la réception, en bon état, de tous les biens et services spécifiés dans le bon de commande et de la facture complète.
- **17. REPARATIONS.** Si l'un des biens est trouvé d'être défectueux, dans un délai raisonnable, après la livraison à l'Acheteur, l'Acheteur aura le droit de rejeter et de renvoyer ces biens à la charge du fournisseur et d'en déduire le coût de sa facture.

Modèle de Garantie Bancaire de retenue de garantie

[La banque, à la demande du Fournisseur, doit remplir le formulaire conformément aux instructions indiquées]

Agence ou succursale de la banque : [insérer le nom et l'adresse du Garant en toutes lettres]

Bénéficiaire : Agence MCA-Morocco

Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education-Formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE Hay Riad, Bâtiment MCA-Morocco 4ème étage, Rabat- Maroc

Date : [Insérer la date d'émission]

GARANTIE DE RETENUE DE GARANTIE N°: [insérer le numéro de retenue de garantie]

Nous avons été informés que [insérer le nom du Fournisseur en toutes lettres] (ci-après le « Fournisseur ») a conclu le Contrat n° [référence du contrat] en date du [insérer le jour et le mois], [insérer l'année] avec l'Agence MCA-Morocco (dénommée ci-après « le Bénéficiaire »), pour l'Acquisition, Livraison (ci-après le « Contrat »).

En outre, nous reconnaissons que, aux termes du Contrat, une retenue de garantie est exigée.

À la demande du Fournisseur, nous nous engageons irrévocablement à verser au Bénéficiaire tous montants ne dépassant pas un total de [insérer le(s) montant(s) en chiffres et en toutes lettres], à réception de la première demande écrite du Bénéficiaire accompagnée d'une déclaration écrite indiquant que le Fournisseur a manqué à ses obligations au titre du Contrat, sans difficulté ni discussion, ni que vous ayez à prouver ou à démontrer le bienfondé de votre demande ou du montant demandé.

La Garantie expire au plus tard le [insérer jour] [insérer mois] [insérer année] [remarque : la date d'expiration est vingt- huit (28) jours après la date de la réception définitive, sur présentation du Certificat de Réception définitive émis par l'Agence MCA-Morocco], et toute demande de paiement au titre de cette Garantie devra nous parvenir, à cette agence/à cette succursale, à la date d'expiration au plus tard.

[La Banque Émettrice doit supprimer les mentions inutiles] Nous confirmons que [nous sommes une institution financière légalement autorisée à fournir cette garantie au Maroc] [OU] [nous sommes une institution financière située à l'extérieur du Maroc mais avons une institution financière correspondante située au Maroc qui assurera l'applicabilité de cette garantie. Le nom de notre banque correspondante et nos coordonnées sont les suivants : [fournir le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique].

La présente Garantie est soumise aux règles de droit en vigueur au Maroc.

Pour la Banque Pour le Fournisseur

Signature Signature En qualité de : En qualité de :

Date:

ANNEXE 1: Lieux de livraison

N° du Projet	Intitulé	Adresse
CFP 04	IPMLI Fahs Anjra	Fahs Anjra/Tanger
CFP 48	ISMALA Nouaceur	Nouaceur / Casablanca
CFP 28	ISB Casablanca	Casablanca

ANNEXE 2: ATTESTATION DE RECEPTION DU MATERIEL

ATTESTATION DE RECEPTION DE MATERIEL

	Je qualité)	soussigné,	(Nom,	Prénom e	t				
			atteste la livr	raison, l'installation et la					
mise en marche des équipements cités ci-dessous destinés au projet n° sur la création ou l'extension de (nom de l'institut)									
	objet du lot n° X du contrat n° X, issu de la demande de devis n° e conclu avec le fournisseur								
	Ladite prestat réception com		examen de confo	rmité par un comité de	Š				
-		e du Fonds (Grant Mana		de MCA-Morocco :					
-		tant(s) du Bénéficiaire :							
	Tableau des éc	quipements technico-po	édagogiques livrés						
				Fait à le :					
	Cachet et sign	ature du Fournisseur		Cachet et signature					

Lot n°	N° de l'article	Désignation de l'article	Quantité	N° Inventaire

Annexe 3 : Modèle de Garantie d'Offre (Garantie bancaire)

[À la demande du Soumissionnaire, la banque doit remplir le formulaire conformément aux instructions données]

Banque : [Nom de la banque et adresse de la branche ou du bureau d'émission]

Bénéficiaire: [insérer le nom et l'adresse de l'Acheteur]

Date: [insérer la date]
Garantie d'Offre N°:

Nous avons été informés que **[insérer le nom du Soumissionnaire]** (ci-après dénommé « le Soumissionnaire ») vous a soumis son Offre datée **[insérer le jour, le mois et l'année**] (ci-après dénommée « l'Offre ») pour la fourniture de **[insérer le nom des Services**] en réponse à la demande de devis N° susmentionné.

Par ailleurs, nous comprenons que, selon vos conditions, les Offres doivent être accompagnées par une Garantie d'Offre.

À la demande du Soumissionnaire, nous [insérer le nom de la Banque] nous engageons par la présente, irrévocablement à vous payer, à votre première demande la somme ou les sommes que vous pourriez réclamer dans la limite de [insérer le montant en chiffres] ([insérer le montant en lettres]). Votre demande de paiement doit être accompagnée d'une déclaration écrite indiquant que le Soumissionnaire a manqué à l'une de ses obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Offre, à savoir :

- 1. s'il retire son Offre pendant la durée de validité de l'Offre [insérer les dates de la durée de validité de l'Offre] qu'il a indiquée dans son bordereau des prix ; ou
- 2. si, après avoir été avisé qu'il a soumis l'Offre au moindre coût, (i) il n'accepte pas la correction par l'Acheteur des erreurs qui figurent dans son Offre,; ou
- 3. Si, après avoir été avisé de l'acceptation de son Offre par l'Acheteur, il refuse endéans le délai prévu de :
 - d'exécuter le Contrat,

Cette Garantie expire : (a) si le Soumissionnaire est le Soumissionnaire retenu, dès réception de copies du Contrat signé par le Soumissionnaire ; ou (b) si le Soumissionnaire n'est pas le Soumissionnaire retenu, à la première des deux dates suivantes : (i) notre réception d'une copie de votre notification du fait que le Soumissionnaire retenu a signé le Contrat; ou (ii) vingt-huit (28) jours après l'expiration de la durée de validité de l'Offre du Soumissionnaire.

Par conséquent, toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue par nos services à cette date au plus tard.

[La banque émettrice devra supprimer les mentions inutiles]. Nous confirmons que [nous sommes une institution financière dûment autorisée à fournir cette garantie dans le pays de l'Acheteur] [OU] [nous sommes une institution financière située en dehors du pays de l'Acheteur, mais nous avons une institution financière correspondante située dans le pays de l'Acheteur qui assurera l'exécution de cette Garantie. Le nom

de notre banque correspondante et ses coordonnées sont les suivants : [indiquer le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique].

La présente Garantie est soumise aux Règles uniformes relatives aux garanties, Publication 758 de la Chambre de commerce internationale, Révision de 2010, sauf dispositions contraires susmentionnées.

Signé par:

En qualité de

[insérer le nom en caractère d'imprimerie]

Dûment autorisé(e) à signer la demande pour le compte et au nom de

[insérer le nom et l'adresse de l'institution financière]

En date du

[insérer la date